

\*\*\*\*\*

EU - REVIEW  
Activities of the Institutions  
of the European Union

\*\*\*\*\*

432

N° 626 DU 16 DECEMBRE 1994

Information hebdomadaire aux  
Délégations de la Commission européenne  
sur les travaux principaux  
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL  
Service "Information des Délégations"  
BREY 13/122 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

-----  
**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU**  
**SERVICE FAX : Tél. 29.51206**



# COMMISSION EUROPEENNE

# EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-JAN-ROMPAEY.L  
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF : 4350058191 - 16-12-1994 18:19

TO: 7 MP408  
7 MT406  
7 MU400  
SUBJECT: "Enc 1:626  
TELEX626"

## DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM.	
POL.	
AGR.	
COM/TR.	Hds
DEVT.	AF
ECO/FIN.	Sections
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP AG.	
C.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

**I. COMMISSION**

1. ANNUAL ECONOMIC REPORT 1995
2. DEMOGRAPHIE : RAPPORT
3. FISCALITE TVA : RAPPORT SUR RAPPROCHEMENT **ET** PROPOSITION POUR CERTAINS PRODUITS AGRICOLES
4. REGIME DEFINITIF DE TVA : ANNONCE D'UN LIVRE VERT
5. TRANSPORTS : SERVICES D'ASSISTANCE EN ESCALE
6. OCDE : ACCORD SUR LA CONSTRUCTION NAVALE
7. PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES : HARMONISATION DE LA DUREE DE PROTECTION
8. RECONNAISSANCE DES DIPLOMES
9. LIFE : COFINANCEMENTS DE PROJETS
10. BIO-ETHIQUE : AVIS A LA COMMISSION
11. ETATS BALTES
12. PECO : OUVERTURE AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES
13. ROUMANIE/BULGARIE : MODALITES D'APPLICATION DE L'ACCORD
14. UKRAINE : SURETE NUCLEAIRE
15. TURKEY : BUSINESS COOPERATION CONFERENCE (ISTANBUL, 5-7 DECEMBER)
16. PECHE : CONFERENCE DIPLOMATIQUE SUR LA MEDITERRANEE (13-14 DECEMBRE)
17. ENLARGEMENT STATISTICS : WHEN EU 12 BECOMES EU 15
18. EU-NORTH AFRICA : REPORT ON ECONOMIC TIES
19. USA : VISIT OF SECRETARY OF COMMERCE, MR BROWN
20. EXPERIMENTATION ANIMALE : METHODES ALTERNATIVES (RAPPORT 1993)
21. LANGUES MOINS REPANDUES : RAPPORT (1989-1993)
22. NIGERIA : JOINT E.U. EMBASSY BUILDING
23. AIDE ALIMENTAIRE : NICARAGUA
24. PREVISIONS

**II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

1. CONSEIL "CONSOMMATEURS" (BRUXELLES, 8 DECEMBRE)
2. CONSEIL "MARCHE INTERIEUR" (BRUXELLES, 8 DECEMBRE)
3. CONSEIL "AGRICULTURE" (BRUXELLES, 12/13/14/15 DECEMBRE)
4. DECLARATIONS PESC
5. PREVISIONS

**III. PARLEMENT EUROPEEN**

1. SESSION DE DECEMBRE
2. PREVISIONS

- 3 -

**IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT**

1. PRET : POLOGNE
2. PRET : ESTONIE
3. PRET : HONGRIE
4. PRET : ROUMANIE
5. PRET : REPUBLIQUE TCHEQUE
6. PRET : ALGERIE
7. PRET : EGYPTE

**V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

1. CSCE : BUDAPEST SUMMIT (5-6 DECEMBER) - CORRIGENDUM

**I. COMMISSION**

**1. ANNUAL ECONOMIC REPORT 1995**

The Commission has adopted the Annual Economic report 1995 (COM(94)615). Presenting the Report, Vice-President CHRISTOPHERSEN underlined that the Community economy is experiencing a strong recovery from the sharp downturn it endured over the period 1992-93.

**Output** is growing and the pace of its expansion is stronger than had been anticipated. **Exports** to the rest of the world have been increasing rapidly throughout 1994 and the growth impulses coming from the external sector have been passed on to investment which is expected to expand vigorously in 1995 and 1996. **Employment** is forecast to start growing again leading to a small reduction in unemployment over the forecast period.

The strength of the recovery is also creating favourable conditions for the resumption of the catching-up process of the less favoured countries and regions. Progress is also expected in relation to nominal convergence, although additional efforts are clearly needed with regard to some Member States' deficit and debt positions.

The outlook for growth, employment and convergence in the Community is now substantially better than that prevailing at the end of last year when the Commission presented its White paper. However, employment growth in 1995 and 1996 would still result in an only modest reduction in unemployment which will still be just below 10 percent in 1996.

The improvement in the economic outlook does not therefore fundamentally change the challenges the Community is facing, which remain those of

- achieving and maintaining high rates of job creation,
  - achieving the degree of nominal convergence needed for the transition to EMU.
- Meeting these two challenges requires the same policies, i.e.:
- \* making the Community more competitive and dynamic,
  - \* implementing policies aimed at improving the fonctioning of the labour market,

- 4 -

- \* creating the conditions for an **increase in the productive capacity of the economy**,
  - \* maintaining a **stable macroeconomic framework** in particular through the reabsorption of the high budget deficits inherited from the recession and the insufficient adjustment of structural deficits of the second half of the 1980s.
- Provided that the policies agreed in the Guidelines exercises are now speedily and assiduously implemented, the Community could be on track to simultaneously achieve two very significant economic objectives :
- = creating 15 million new jobs by the end of the decade, thereby cutting the current rate of unemployment by half; and
  - = entering stage III of EMU according to the timetable indicated in the Treaty.
- The 1995 Report consists of two Parts :
- Part A assesses Community-wide trends inter alia the favourable international environment and the role of exports in growth promotion. The **Economics of the New member States** are also covered,
  - Part B is an analysis of the Economic Situation and policy issues in the individual Member States.

## 2. **DEMOGRAPHIE : RAPPORT**

La Commission a adopté un rapport sur la démographie (COM(94)595). L'article 7 du Protocole sur la politique sociale du Traité de Maastricht sur l'Union européenne prévoit que "la Commission établit chaque année un rapport sur l'évolution de la réalisation des objectifs visés à l'article 1er, y compris la situation démographique dans la Communauté".

La démographie européenne contemporaine détermine d'emblée **quatre questions prioritaires**, chacune développée dans un chapitre distinct.

Le **premier chapitre** présente les grands mouvements de la démographie européenne dans le monde, et les enjeux auxquels ils s'associent. Existe-t-il un modèle démographique "à l'européenne" ? Le poids démographique de l'Union dans le monde développé y est analysé. Les variables déterminent un axe Nord-Sud au sein de l'Union sont examinées.

Le **deuxième chapitre** étudie l'évolution des structures par âges dans l'Union européenne et ouvre le débat sur ses conséquences au niveau, entre autres, de la situation des personnes âgées, de l'organisation du travail, et du financement des retraites. L'accent est mis sur le processus et les causes du vieillissement.

Le **troisième chapitre** est consacré aux formes de vie en ménage et à la diversification des modèles familiaux. Un chapitre sur les "biographies" familiales met en exergue la "complexification des itinéraires" et les "marqueurs de la rapture". Les perspectives d'évolution sont aussi abordées.

Enfin, le **dernier chapitre** traite du phénomène migratoire et établit un tableau de la population étrangère dans l'Union.

Pour donner un aperçu du Rapport, voici quelques chiffres significatifs à titre d'exemple :

- Avec ses 348,5 millions d'habitants au 1er janvier 1994, l'Union européenne constitue la 3ème puissance démographique mondiale après la Chine (1,188 milliards) et l'Inde (870 millions). Elle devance la CEI (290 millions) et les Etats-Unis (255 millions).
- Les causes du vieillissement sont doubles : d'une part la baisse de la fécondité (de 2,61 enfants par femme qu'il était en 1960, l'indice conjoncturel de fécondité

- 5 -

est tombé à 1,48 enfants par femme en 1992); ensuite, c'est l'allongement de la vie produisant l'accroissement des proportions de personnes plus âgées (vers 1993, l'Union européenne comptait 15 % de personnes âgées de plus de 65 ans (13 % aux USA et au Japon; 6 % en Chine, 4 % dans les pays en développement). L'espérance de vie à la naissance y était de 72,9 ans chez les hommes, et 79,5 ans chez les femmes : une avance supérieure à 10 ans sur les pays en développement.

- Ce vieillissement pose certains problèmes de réorganisation économique et sociale. En un peu plus d'un siècle, la durée de travail d'un ouvrier urbain dans les pays industrialisés est passée d'environ 4000 heures par an, à environ 1600 heures, avec un temps libre désormais devenu plus long que le temps de travail.
- Les marqueurs de la mutation familiale sont eux aussi nombreux : cohabitation, naissances hors mariage (0,5 % en 1960; 20 % en 1992), ruptures (affectant plus de 35 % des mariages dans le centre de l'Union) et reconstitutions d'union, familles monoparentales (7 à 10 %) ne sont plus des modèles hors du commun, et la vie en solitaire est en forte croissance (26 % des ménages sont constitués d'une personne seule).
- La part des étrangers non-communautaires dans l'Union européenne représente à peine 10 millions de personnes (moins de 3 % de la population totale).

Ce rapport est le premier du genre. Il analyse l'état des savoirs en matière d'évolution démographique. Il a été jugé en effet essentiel d'identifier dans un premier temps les tendances lourdes, sociétales, liées à l'évolution démographique. Ces tendances lourdes, dégagées par l'analyse, sont présentées en encadré à la fin de chaque chapitre (v. doc. COM(94)595).

### **3. FISCALITE DE TVA : RAPPORT SUR RAPPROCHEMENT ET PROPOSITION POUR CERTAINS PRODUITS AGRICOLES**

Près de deux ans après l'entrée en vigueur du Grand marché le 1er janvier 1993 et son régime de TVA sans frontières, la Commission a fait le point sur le rapprochement effectif des taux de TVA dans l'Union et ses effets sur les échanges entre les Douze.

De même, dans le secteur de l'horticulture, Mme SCRIVENER propose de maintenir et d'assouplir la possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA.

Le rapport de la Commission sur le rapprochement des taux de TVA dans la Communauté avait été demandé par le Conseil lors de l'adoption de la directive de 1992 sur les taux.

La Commission estime que la situation est globalement satisfaisante en ce qui concerne le fonctionnement du nouveau système de rapprochement des taux de TVA. Les disparités de taux de TVA entre Etats membres voisins n'ont pas pris un caractère excessif entraînant, dans une mesure substantielle, des distorsions de concurrence ou des détournements de trafic. La Commission en conclut donc que, dans les circonstances présentes, il ne semble pas justifié de prévoir l'introduction de modifications majeures portant sur les éléments essentiels (niveau ou structure des taux) du nouveau système de taux ou sur le champ d'application du taux réduit. En outre, il n'est pas nécessaire de modifier maintenant les dispositions actuelles en matière de taux puisque ces mesures sont, de toute façon, destinées à être réexaminées à la fin de la période transitoire (taux zéro, taux super-réduits). La

- 6 -

Commission souhaiterait toutefois vivement que les Etats membres envisagent eux-mêmes des initiatives dans ce domaine, de manière à réduire le nombre global des taux appliqués et à faciliter les discussions portant sur l'instauration du régime définitif de TVA (v. doc. COM(94)584).

Concernant les produits de l'horticulture, le Conseil est tenu de statuer sur les modalités de taxation de certains produits non-alimentaires de l'agriculture à partir du 1er janvier 1995. En 1992, le Conseil avait décidé d'autoriser les Etats membres qui appliquaient déjà un taux réduit à ces produits et notamment à l'horticulture, à le maintenir pendant deux ans. Il s'agit des plantes, des fleurs coupées, des bulbes, etc.

La Commission propose la reconduction à titre transitoire de la possibilité de maintenir les taux réduits pour l'horticulture et l'ouverture de cette possibilité aux autres Etats membres qui le souhaiteraient.

#### **4. REGIME DEFINITIF DE TVA : ANNONCE D'UN LIVRE VERT**

A l'occasion de la réunion le 12 décembre du Comité d'écoute des entreprises, Mme SCRIVENER a fait le point sur les travaux en cours à l'heure actuelle en matière de TVA et a précisé que les orientations de la Commission sur le régime définitif de TVA devrait prendre la forme d'un Livre vert qui sera publié d'ici la fin du mois de mars 1995.

Elle a indiqué que : "la Commission ne fera finalement pas de propositions d'ici la fin de l'année, comme c'était prévu initialement parce que c'est prématuré. A ce stade, des propositions sur le régime définitif risqueraient d'être rejetées par une grande majorité d'Etats membres."

Pour plusieurs raisons et tout en maintenant complètement l'objectif du régime définitif qui a été fixé, il convient d'agir avec prudence :

- Le régime transitoire étant globalement un succès, beaucoup estiment inutiles, voire dangereux, de nouveaux bouleversements du régime communautaire de la TVA.
- Par ailleurs, avant que soient examinées des propositions précises, il faut qu'il y ait accord politique sur les principales orientations relatives au régime définitif, ce qui n'est pas encore le cas entre les Etats membres.
- Enfin, dans ce domaine très complexe, en dépit d'un travail considérable accompli par les services de la DG XXI depuis environ un an, toutes les options techniques ne sont pas encore au point et il reste des choix difficiles à faire.

Le Livre vert présentera avec précision les orientations permettant la mise en place du régime définitif ainsi qu'un certain nombre d'options.

#### **5. TRANSPORTS : SERVICES D'ASSISTANCE EN ESCALE**

La Commission a adopté une proposition de directive visant à définir les règles qui permettront d'assurer, dans les faits, l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté.

L'assistance en escale regroupe l'ensemble des activités effectuées sur l'aéroport pour permettre aux compagnies d'exercer leur activité de transport aérien. Ces services vont du guidage au sol de l'avion à son nettoyage et son ravitaillement en carburant en passant par l'enregistrement et l'acheminement des passagers et des bagages.

Dans la plupart des aéroports de la Communauté, l'exercice de ces activités est souvent réservé au transporteur national ou à l'aéroport lui-même. Cette situation ne

- 7 -

répond pas au principe de libre concurrence que requiert l'achèvement de la libéralisation du transport aérien.

Cette directive cherche à trouver un équilibre entre la nécessité pour les aéroports d'optimiser la gestion de leurs infrastructures et en même temps de répondre aux besoins des transporteurs aériens européens de rester compétitifs par rapport à ceux des pays tiers, en maîtrisant leurs coûts dont l'assistance en escale constitue une part non négligeable.

Cette initiative vise à assurer, en pratique, l'exercice des droits d'accès au marché et d'auto-assistance qui se situent dans le cadre des exigences de la libéralisation du secteur aérien (COM(94)590).

#### **6. OCDE : ACCORD SUR LA CONSTRUCTION NAVALE**

La Commission a approuvé le projet de réponse aux autorités françaises concernant les principales mesures que souhaiterait prendre la France la signature de l'Accord sur la construction navale conclu dans le cadre de l'OCDE.

Le projet de réponse aux autorités françaises fait part d'un accord entre la France et la Commission, sous réserve de vérification des mesures détaillées qui devront être notifiées. Ces mesures devront être jugées compatibles à la fois avec la législation communautaire et l'accord conclu dans le cadre de l'OCDE.

Les prochaines étapes sont l'approbation par le Conseil de l'Accord OCDE le 19-20 décembre prochain et par la suite, la signature de l'Acte finale à Paris le 21-22 décembre.

#### **7. PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES : HARMONISATION DE LA DUREE DE PROTECTION**

La Commission a adopté une proposition de règlement visant à mieux protéger les inventions dans le secteur phytopharmaceutique.

La proposition de règlement créerait un nouveau titre de propriété industrielle, le **certificat complémentaire de protection**, qui donnerait aux produits phytopharmaceutiques une protection supplémentaire de 5 ans après l'expiration du brevet.

"Une protection supplémentaire pour les produits phytopharmaceutiques est devenue urgente pour l'industrie européenne", a commenté M. VANNI d'ARCHIRAFI, "vu les longs délais qui s'écourent entre la demande d'un brevet et la commercialisation effective du produit - dix ans en moyenne".

En effet, sans une protection supplémentaire, la protection théorique par brevet de 20 ans est réduite, en pratique, à moins de 10 ans dans le secteur phytopharmaceutique, puisque plus de 10 ans séparent le dépôt d'un brevet de la commercialisation du produit.

La mesure proposée est similaire à celle déjà adoptée au niveau communautaire en 1992 pour les médicaments. Le certificat complémentaire proposé prendrait effet à l'expiration du brevet de base protégeant un produit déterminé et aurait une durée maximale de 5 ans. Ainsi, toute invention dans le secteur phytopharmaceutique bénéficierait d'une **durée totale de protection effective** (expression qui décrit la période de protection qui court à partir de la première commercialisation du produit dans l'Union) de **15 ans maximum**.

Bien que les conditions d'octroi du certificat complémentaire soient harmonisées au plan communautaire, ce nouveau titre de propriété industrielle serait délivré par les



- 8 -

offices nationaux de brevets des Etats membres.

La Commission propose d'appliquer le système du certificat complémentaire à tout produit autorisé dans l'Union européenne après le 1er janvier 1985 dont le brevet est toujours en vigueur à la date d'entrée en vigueur du règlement.

#### **8. RECONNAISSANCE DES DIPLOMES**

La Commission a adopté une communication par laquelle elle entend engager, avec les institutions communautaires et les milieux académiques et professionnels intéressés, une réflexion approfondie sur les initiatives à prendre pour encourager et développer des synergies entre la reconnaissance des diplômes à des  fins académiques  et celle à des  fins professionnelles .

Ces deux types de reconnaissance de diplômes poursuivent un objectif fondamental commun : l'élimination des obstacles à la mobilité des travailleurs et des étudiants résultant de la coexistence de douze systèmes nationaux d'enseignement.

Un acquis important a été accumulé dans ce domaine depuis de nombreuses années. Grâce à la reconnaissance à des fins professionnelles mise en place par des directives communautaires dont les plus anciennes remontent aux années 60, les ressortissants de la Communauté ayant acquis une formation professionnelle dans un Etat membre, ont la possibilité d'exercer leur profession dans un autre. De même, grâce à la reconnaissance à des fins académiques, bon nombre d'étudiants ont pu, sans rupture, bénéficier d'un enseignement dispensé dans des Etats membres différents.

Partant de cet acquis, la Commission procède dans sa communication à une analyse des différences mais également des similitudes et des complémentarités des différents types de reconnaissance de diplômes. Plus précisément, elle identifie quatre axes d'action : l'information la création des réseaux, l'adaptation consensuelle des formations et l'évaluation de la qualité.

#### **9. LIFE : COFINANCEMENT DE PROJETS**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'instrument financier LIFE, la Commission a décidé de cofinancer, à l'aide de 96 MECU, 223 projets de démonstration et d'assistance technique dans le domaine de l'environnement. Il faut signaler que les projets cofinancés par la Commission représentent environ 14 % des demandes reçues avant le 31 mars 1994, soit environ 1600 projets.

Ceci conforme les résultats constatés en 1993, à savoir une énorme disproportion entre les attentes des E.M. et les disponibilités financières de LIFE. M. PALEOKRASSAS s'est félicité de cet engouement qui prouve que l'instrument LIFE correspond à un besoin et à une attente de la part des Etats membres désireux d'améliorer l'environnement.

Pour le secteur de la  protection de la nature et des habitats naturels , 49 projets ont été co-financés pour un montant total communautaire de 43 MECU.

Pour les autres domaines d'intervention de LIFE sur le territoire de l'Union ( technologies propres, intégration de l'environnement dans les activités socio-économiques, secteur urbain, réseaux de surveillance etc. ), 160 projets ont été co-financés à raison de 53 MECU.

- 9 -

A ces deux catégories d'action s'ajoutent quelques 14 projets relatifs à des actions d'assistance technique dans le domaine de l'environnement à réaliser en dehors du territoire de l'Union. Ces projets qui comportent un investissement global de 7 MECU et auxquels est attribué un concours financiers de 48 MECU, seront réalisés dans certains pays tiers riverains de la Baltique (Russie, Lettonie) et dans les pays tiers du Bassin Méditerranéen (Maghreb, Egypte, Malte, Albanie, Chypre, Syrie et Slovénie).

#### 10. BIO-ETHIQUE : AVIS A LA COMMISSION

Le Groupe de Conseillers pour l'Ethique de la Biotechnologie a pour la première fois rendu public lors d'une conférence de presse un avis à la Commission sur la thérapie génique.

A cette occasion, le Président DELORS a mis en évidence que si le développement de la science suscite des attentes, voire de l'enthousiasme, il fait parfois aussi naître des craintes et nécessite des réflexions sur ses répercussions éthiques, sociales et humaines. Maîtriser ces progrès en vue d'améliorer la qualité et le niveau de vie des citoyens de l'Europe, et de leur assurer le niveau le plus élevé de santé dans le respect des valeurs de notre société, tel est le défi à relever.

La thérapie génique peut se définir comme l'introduction d'un ou plusieurs gènes à l'intérieur d'un organisme au moyen d'un vecteur, un virus par exemple, pour traiter ou prévenir une maladie liée à une anomalie génétique. Ce nouvel outil thérapeutique résulte des progrès accomplis dans le cadre de vastes programmes de recherche au sein de réseaux internationaux importants, comme par exemple celui du programme de recherche Communautaire sur l'Analyse du Génome Humain.

L'avenir de la thérapie génique concerne divers champs de compétence communautaires, notamment en matière de santé publique (Article 129 du Traité sur l'Union) et de recherche dans la ligne du quatrième programme-cadre.

Cette pratique expérimentale soulève d'immenses espoirs dans le traitement de maladies génétiques, telles la mucoviscidose ou l'hémophilie, mais aussi de maladies acquises, comme le cancer ou les maladies cardio-vasculaires, voir même le SIDA. Les médicaments issus de la thérapie génique qui auront atteint le stade industriel, seront par ailleurs soumis à la procédure de l'Agence européenne des Médicaments.

Pour mener sa réflexion, le Groupe de Conseillers pour l'Ethique de la Biotechnologie se fonde notamment sur les critères suivants : la protection des droits des patients concernés et le respect de la dignité humaine; l'amélioration de l'évaluation des risques et des résultats; la transparence des pratiques; le contrôle des indications médicales; l'égalité d'accès aux nouveaux traitements dans le cadre de la justice distributive; l'information et l'éducation du public au regard des nécessités démocratiques.

\*\*\*\*\*  
NDLR : Nous vous transmettrons le texte de l'avis du Groupe sous INFO-  
NOTE N° 39/94.  
\*\*\*\*\*

- 10 -

## **11. ETATS BALTES**

### **A. Négociations pour accords européens**

L'Union européenne a officiellement lancé les négociations qui doivent aboutir à la conclusion d'accords européens avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Le Conseil européen d'Essen a invité la Commission et le Conseil à tout mettre en oeuvre pour que des accords européens puissent être conclus avec les Etats baltes et la Slovénie pendant la présidence française, de telle sorte qu'ils puissent être inclus dans la stratégie de pré-adhésion adoptée à Essen pour l'Europe de l'Est.

Les négociations ont été lancées au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient Sir Leon BRITTAN, Hans-Friedrich von PLOETZ, Secrétaire d'Etat au Ministère allemand des Affaires étrangères, Juri LUIK, Ministre des Affaires étrangères d'Estonie, Valdis BIRKAVS, Ministre des Affaires étrangères de Lettonie et Povilas GYLYS, Ministre des Affaires étrangères de Lituanie.

Sir Leon BRITTAN a notamment déclaré : "La Commission européenne a déjà donné clairement à entendre qu'elle a la ferme intention de resserrer ses liens avec les Etats baltes en oeuvrant activement à la création d'une zone de libre-échange qui doit devenir réalité au début de 1995. Elle a également montré tout le prix qu'elle attache à la coopération avec la zone baltique dans son ensemble en se dotant d'une stratégie baltique commune à laquelle l'adhésion imminente de la Suède et de la Finlande ne fait que donner plus d'importance encore.

La conclusion des accords européens avec les Etats baltes n'est pas un gage de leur adhésion automatique future à l'Union, mais leur apporte la certitude de pouvoir participer pleinement, avec l'Union et ses partenaires d'Europe orientale, au processus d'élimination des obstacles qu'il leur reste à franchir pour rejoindre l'Union. Ils dépassent donc le stade du libre-échange d'une longueur essentielle en leur garantissant une place égale dans l'architecture future du continent européen".

Quand elles auront adhéré à la stratégie de pré-adhésion convenue à Essen, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie participeront au dialogue structuré entre l'Union et l'Europe orientale et pourront donc assister aux réunions qui se tiennent régulièrement au niveau des Chefs d'Etat, des Ministres et des Hauts Fonctionnaires.

### **B. Modalités d'application des accords de libre échange**

Par ailleurs, la Commission a également adopté des propositions relatifs à certaines modalités d'application des accords actuels de libre échange avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie

Ces règlements fixent les modalités d'application de certaines mesures de sauvegarde et des mesures de protection commerciale prévues par ces accords et créent la base juridique permettant à la Commission de mettre en oeuvre les dispositions des accords relatives aux produits agricoles. Ils visent à fixer des dispositions particulières concernant les règles générales relatives au régime communautaire applicable aux importations (notamment les dispositions concernant la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping ou de subventions de la part de pays tiers) en vue de respecter les engagements énoncés dans les accords sur le libre-échange et les mesures d'accompagnement.

- 11 -

## **12. PECO : OUVERTURE AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES**

La Commission a approuvé une série de projets qui visent à associer les pays d'Europe centrale aux programmes communautaires dans divers domaines tel que l'énergie, la santé publique, la coopération culturelle, la science et la technologie afin de faciliter leur intégration dans l'Union et leur future éventuelle adhésion. (v. doc. COM(94)599).

## **13. ROUMANIE/BULGARIE : MODALITES D'APPLICATION DE L'ACCORD**

The Commission has sent a proposal to the Council on 13 December 1994 for the implementing regulations for the Europe Agreements between the European Community and their Member States, and Bulgaria and Romania respectively. The regulations provide for safeguard clauses and other trade protection measures.

## **14. UKRAINE : SURETE NUCLEAIRE**

During its meeting on December 7, Sir Leon BRITTAN informed the Commission on the status of the EU/G-7 Action Plan for Ukraine.

The European Council at Corfu and the G-7 Summit at Naples agreed to present Ukraine with an action plan aimed at a phased shut-down of Chernobyl by 97/98, the completion of three new reactors under construction, and reforms in the energy sector. To support this plan the EU has pledged 100 MECU in grants and 400 MECU in loans, and the G-7 countries have pledged 200 million USD in grants.

A Ukrainian/G-7 Joint Statement confirmed agreement on the plan and set up a Task Force including Western and Ukrainian experts to prepare the details, including alternative options, costs, and financing. The first meeting of the Task Force will take place in Kiev on 13-15 December; Western experts have prepared their approach on 8-9 November in a meeting organised by DG I. A special Ukraine/Chernobyl Inter-Service Group under DG I leadership will be responsible for the co-ordination of the Commission activities in the implementation of the Action Plan.

## **15. TURKEY : BUSINESS COOPERATION CONFERENCE (ISTANBUL, 5-7 DECEMBER)**

The Commission has financed the second of three business cooperation conferences to reinforce the completion of a customs union with Turkey. The first, in March, was held in Izmir to promote cooperation in the field of food processing; the second, from 5-7 December in Istanbul, concentrated on automotive components; the third, next May, also in Istanbul, will focus on packaging. The first "partenariat" event outside the EU - Medpartenariat - was held in Istanbul on April 5-6. A total of about 1500 specialist people from MS and Turkey have participated in these events.

The most recent, on automotive components, revealed that the Turkish auto industry in which Fiat and Renault have the major stakes invested late but heavily during the past three years and plans even more during the next five years; out-of-date models will gradually be discarded and modern designs introduced simultaneously with European output; while one new model, the Tempra, will be discontinued in Europe and exported back to Europe exclusively from Turkey. The change from a closed, protected market to a more open culture is driven by new foreign competition from Japan, Korea, the Czech Republic and Russia as well as the customs union. New investment will foresee exports to Europe, North Africa, Latin America the Middle East and Central Asia. Component manufacturers from Europe

- 12 -

see a need for rapid upgrade in quality, cost control and tighter margins among their proposed new Turkish partners if they are to compete successfully. Participants in the Istanbul conference held multiple meetings with prospective partners over two days. Potential business was reported to be promising.

**16. PECHE : CONFERENCE DIPLOMATIQUE SUR LA MEDITERRANEE (13-14 DECEMBRE)**

Cette conférence organisée par la Commission se situait dans le cadre de l'exportation des ressources halieutiques qui constituent une activité déterminante pour l'économie des régions côtières méditerranéennes. Il convenait, dans cette perspective, que les Etats riverains et les autres Etats pêchant en Méditerranée coopèrent entre eux afin de coordonner la gestion et la conservation, l'exploration et l'exploitation des ressources biologiques dans cette région. Outre les Etats membres côtiers, les pays méditerranéens suivants étaient représentés : Albanie, Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, Israël, Malte, Maroc, Palestine, Slovaquie, Tunisie, Turquie. D'autres Etats membres étaient également représentés ainsi que des pays qui pêchent en Méditerranée (Japon, République de Corée) et des organisations internationales et scientifiques.

A l'issue de la conférence, les participants ont adopté une déclaration sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques en Méditerranée. Soulignant dans cette déclaration la fragilisation actuelle de l'environnement, les délégations qui ont participé à la conférence ont toutes souligné la nécessité d'une coopération renforcée en vue d'assurer la conservation efficace des ressources. Les participants ont déclaré qu'ils souhaitaient une coopération régionale efficace. L'objectif d'une telle coopération au niveau des ressources, de l'environnement et de l'application des principes de droit sera la mise en oeuvre effective d'un système de conservation et de gestion harmonisé à l'échelle méditerranéenne.

En tirant les conclusions de cette conférence, M. PALEOKRASSAS a insisté sur la nécessité de dégager rapidement des lignes d'actions concrètes et d'imaginer les moyens à mettre en oeuvre pour assurer une coopération réelle et efficace de tous les acteurs concernés. Il s'agit d'assurer la survie d'un secteur économique important et de préserver un héritage. Les pêcheurs sont certes les premiers concernés, mais également toutes les activités économiques qui découlent de la pêche. La bonne gestion n'est pas le seul moyen de préserver les ressources halieutiques. Il ne faut pas oublier que la protection de l'environnement contribue également à la meilleure préservation des ressources.

**17. ENLARGEMENT STATISTICS : WHEN EU 12 BECOMES EU 15**

EUROSTAT has highlighted key changes to the EU when 12 becomes 15.

- GDP per head will rise by around 1 %.
- AUSTRIA (122 %) and SWEDEN (114 %) are well above the EU average (100 %). FINLAND (88 %) is below.
- Highest will still be in LUXEMBOURG (168 %) followed by DENMARK (140 %) and GERMANY (126 %)
- USA will be 130 % of the EU average. JAPAN was ahead - with 182 %.

- 13 -

Total GDP will rise by around 7 %. It will be some 10 % more than the USA, and around 64 % more than JAPAN.

Population will rise by 6.2 % from 348,686,000 to 370,452,000. This is over 40 % more than the USA and three times as much as JAPAN.

Area will increase by more than a third - to 3,235,000 sq kms.

- The USA is around four times bigger than the 12 but only three times larger than the 15. JAPAN is 16 % the size of the present EU, 11.7 % of the 15.

- SWEDEN (450,000 sq kms) will be third largest country after FRANCE (544,000) and SPAIN (505,000). FINLAND (338,000) will be fifth.

Eurostat Rapid Report "Important data for the expanded European Union" will be out soon.

For further information

Telephone : (352)4301.33207

Fax : (352)4301.33879.

**18. EU-NORTH AFRICA : REPORT ON ECONOMIC TIES**

A report from EUROSTAT and the German statistical office underlines the high degree of economic interdependence between the Maghreb countries and the European Union.

The report highlights the strong links that already exist with the Maghreb :

The EU and the Member States are the biggest providers of development aid.

Combined multilateral and bilateral percentages are :

- Algeria 86 %
- Morocco 69 %
- Mauritania 70 %
- Tunisia 84 %

The EU is the most important trader : at least 60 % of exports of the Maghreb are destined for the EU; in Libya's case, 86 % and over 60 % of Maghreb imports comes from the EU.

Foreign direct investment is dominated by EU countries : this is highlighted by Morocco with 42 % of all such investment coming from France and Spain alone.

Mr MARIN commented : "There are many reasons why it is important for the EU to look south across the Mediterranean as well as towards Central and Eastern Europe - not least to try and promote peace and stability. This report puts into sharp focus the strong economic relationship that already exists with the Maghreb states and which provides a firm foundation for even closer cooperation".

Cooperative venture

The 240-page report - Maghreb Countries 1994 - is latest in a series of profiles of ACP and other developing countries. (NB : the Magreb states are Morocco, Tunisia, Algeria, Libya and Mauritania).

For further information, please contact : Tom MC GRATH, tel. (352)4301-33716 - fax : (352)4301-32769.

- 14 -

**19. USA : VISIT OF SECRETARY OF COMMERCE, MR. BROWN**

Secretary BROWN visited the Commission for the first time in his present capacity on 15 December. He paid a courtesy call on President-Designate SANTER where the discussion concentrated on the political aspects of transatlantic relations. He also met with Sir Leon BRITTAN where topics of discussion included EU-US collaboration on trade and investment with regard to CEECs and Russia, strategies for increasing competitiveness, the US National Export Strategy and EU concerns regarding conditional national treatment provisions in US legislation. They also reviewed together EU-US trade relations, the post-Uruguay Round liberalisation process and relations with third countries including China, Japan and APEC. Secretary BROWN also covered several of these topics (industrial competitiveness and conditional national treatment) in his meeting with Mr. BANGEMANN and also discussed the Information Society and telecommunications and the priority which should be accorded to Mutual Recognition Agreements. He also met with Mr. MILLAN regarding regional development in Northern Ireland following his recent visit there.

**20. EXPERIMENTATION ANIMALE : METHODES ALTERNATIVES (RAPPORT 1993)**

La Commission a approuvé une communication sur le développement, la validation et l'acceptation légale des méthodes alternatives à l'expérimentation animale (rapport annuel 1993).

Ce premier rapport contient des données précises sur le nombre et le type d'expérimentations effectuées sur des animaux en ce qui concerne les produits cosmétiques. Les Etats membres sont tenus de recueillir ces renseignements en plus de la collecte des statistiques concernant la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques. La Commission veille plus particulièrement au développement, à la validation et à l'acceptation légale des méthodes expérimentales qui n'utilisent pas d'animaux vivants.

En ce qui concerne l'avenir, on peut raisonnablement espérer que des méthodologies alternatives in vitro pourront remplacer les modèles animaux dans de brefs délais, tout en offrant au consommateur un niveau de protection égal à celui qui est atteint par l'expérimentation animale, dans les domaines de :

- l'irritation oculaire
- l'absorption percutanée
- la mutagénicité (test de base)
- la phototoxicité/photoirritation.

Ce rapport constate que d'énormes efforts et des travaux considérables ont été entrepris par la Commission et par l'industrie cosmétique européenne qui avait d'ailleurs déjà agi en ce sens depuis de nombreuses années, et une collaboration internationale a été mise en place avec les USA et le Japon, pour que progresse la cause de l'animal. Les résultats intéressants mais limités qui ont été obtenus ne permettent pas de remplacer totalement les modèles animaux mais peuvent contribuer à la réduction du nombre d'animaux utilisés dans les études qui leur font suite. (v. doc. COM (94) 606).

- 15 -

**21. LANGUES MOINS REPANDUES : RAPPORT (1989-1993)**

La Commission a approuvé une communication qui présente les actions qu'elle a poursuivie entre 1989 et 1993 en faveur des langues moins répandues de l'Union.

C'est à l'initiative du Parlement européen que la Commission est chargée de mettre en oeuvre depuis 11 ans, une action dans ce domaine. En effet, dans l'optique d'une Union européenne respectueuse de la diversité linguistique et culturelle, le Parlement européen a adopté un certain nombre de résolutions visant à prendre des mesures en faveur des communautés linguistiques régionales et/ou minoritaires. Quant à la Commission elle a en 1993 approuvé plus de 180 projets, tandis qu'en 1994 sur plus de 300 projets soumis 197 ont été approuvés (v. doc. COM(94)602).

**22. NIGERIA : JOINT E.U. EMBASSY BUILDING**

The internationally renowned Danish architects office DISSING + WEITLING has been awarded first prize of ECUs 30.000 in a competition to design a joint embassy complex in Abuja which is to house the embassies of 10 Member States and the European Commission's Delegation in Nigeria.

The decision to build a joint embassy complex is a consequence of the Nigerian Government's transfer of its seat from Lagos to Abuja.

The competition for the design of the joint embassy complex was launched following the signing of a Memorandum of Understanding in April 1994 by Ministers from the ten participating Member States and M. van den BROEK. The UK which already has an embassy in Abuja and Luxembourg which does not have a mission to Nigeria are not party to the MoU. Some of the new Member States have already expressed interest in joining the project.

**23. AIDE ALIMENTAIRE : NICARAGUA**

La Commission a décidé une aide alimentaire de 2000 T. de céréales, 80 T. de lait en poudre, 1300 T. d'huile végétale et 0,2 Mio Ecus d'autres produits.

**24. PREVISIONS**

Les points suivants figurent au projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles, le mercredi 21 décembre 1994 :

- Exercice de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été délivrée;
- Agriculture
  - = Apurement des comptes des Etats membres au titre des dépenses financées par le FEOGA 1991;
  - = Aides de la période transitoire dans le secteur agricole Autriche et Finlande;
  - = Régime d'importation de fruits et légumes;
  - = Régime d'importation des bananes (Mise en oeuvre de l'accord GATT);
- Développement
  - = Perspectives du marché du rhum et situation des producteurs communautaires de rhum;
- Fiscalité indirecte
  - = Rapprochement de la taxation sur les tabacs et les cigarettes et les accises sur l'alcool;
  - = Rapport sur le rapprochement des taux d'accise sur les huiles minérales;



- 16 -

- = Orientations pour le régime définitif TVA;
  - Environnement
    - = Mesure communautaire visant à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> des voitures particulières et à accroître l'économie de carburant;
    - = Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine;
    - = Indicateurs environnementaux et la comptabilité verte nationale : intégration des systèmes d'information économique et environnementaux;
  - Industrie
    - = Propositions de directive relatives aux : miel, extraits de café et chicorée, laits de conserve, cacao et chocolat, jus de fruits, certains sucres, confitures et marmelades;
  - Télécommunications
    - = Abolition des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision;
  - Relations extérieures : communication de la Commission sur les possibilités de l'Union européenne au sommet mondial pour le développement social;
  - Politiques structurelles : KONVER - régions éligibles et allocation financière.
- La rencontre suivante est prévue :
- M. van den BROEK reçoit le Secrétaire Général de l'UEO, M. José CUTILEIRO (20 décembre).

## II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

### 1. CONSEIL "CONSOMMATEURS" (BRUXELLES, 8 DECEMBRE)

La seule session du Conseil "Consommateurs" sous Présidence allemande s'est tenue le 8 décembre. La Commission était représentée par Mme SCRIVENER qui a été vivement remerciée pour son action en matière de politique des consommateurs. Les trois Etats adhérents ont assisté à la réunion.

La session a permis à Mme SCRIVENER de donner des informations en ce qui concerne la protection des consommateurs en matière d'indication des prix alimentaires et des produits non-alimentaires, les conclusions tirées par la Commission de la consultation sur les Livres verts concernant l'accès des consommateurs à la Justice et les garanties des biens de consommation, ainsi que sur les suites données à la résolution du Conseil sur les mesures futures en matière d'étiquetage des produits. Sous "Divers", Mme SCRIVENER a fait l'état de la transposition du droit communautaire de la consommation dans les droits nationaux des Etats membres et a remis aux Ministres un Guide du Consommateur européen dans le Grand marché.

Bien que le Conseil n'ait été appelé qu'à prendre acte d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne la protection des consommateurs en matière de contrats négociés à distance, la session a permis de confirmer l'accord dégagé sur certains points lors du Conseil "Consommateurs" du 17 mai dernier et de charger le COREPER et le Groupe de travail de poursuivre les travaux de manière intensive pour que la position commune puisse être adoptée sous Présidence française.

- 17 -

Sous "Divers", la **Suède** a soulevé un point concernant les travaux futurs du Conseil "Consommateurs" : l'ordre du jour du Conseil ne devrait pas se limiter à des points d'information mais devrait également contenir des points substantiels portant sur des propositions de la Commission. Ainsi par exemple, le dossier concernant les paiements transfrontaliers ne devraient pas être soumis uniquement au Conseil "Marché intérieur" mais également être abordé au Conseil "Consommateurs".

En fin de session, la **France** a indiqué qu'elle allait présenter en janvier un memorandum contenant des suggestions pour les six mois de sa Présidence. Il faudra, d'une part, consolider l'action législative en cours (par exemple, en ce qui concerne la protection des consommateurs en matière d'indication des prix et les contrats négociés à distance) et, d'autre part, engager l'examen de nouveaux dossiers en fonction des propositions présentées par la Commission et mener une réflexion sur une nouvelle forme d'intervention comme, par exemple, un "Ombudsman" des consommateurs.

## **2. CONSEIL "MARCHÉ INTERIEUR" (BRUXELLES, 8 DECEMBRE)**

Le seul Conseil formel "Marché intérieur" sous Présidence allemande s'est tenu le 8 décembre à l'issue des travaux du Conseil "Consommateurs". La Commission était représentée par MM. VANNI d'ARCHIRAFI et BANGEMANN. Le Conseil a rendu hommage à M. VANNI d'ARCHIRAFI dont l'habileté a permis de faire avancer d'un grand pas le Marché intérieur. Les trois Etats adhérents ont assisté à la session.

Au terme d'un débat sur la proposition de directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données et grâce à l'excellent travail d'un groupe qui s'est réuni en marge du Conseil, la session a permis de dégager un large accord sur les solutions à apporter aux principales questions en suspens (à l'exception de la comitologie).

Ces solutions ont été esquissées par le Président du Groupe de travail en fin de session. Les sons et images seraient inclus dans le champ d'application de la directive avec certaines précisions. La période transitoire de dix ans, à compter de l'adoption de la directive, pendant laquelle les règles de celle-ci seraient progressivement appliquées aux fichiers manuels existants, est passée de 10 à 12 ans. Une solution a également été trouvée en ce qui concerne le traitement des données à des fins de recherche scientifique et statistique, l'inclusion de l'appartenance syndicale dans la liste des interdictions de traitement, le régime applicable à la presse ainsi que le contrôle préalable des autorités de contrôle.

Le Conseil a chargé le COREPER de finaliser le texte de manière à ce que l'adoption formelle de la position commune puisse encore intervenir à un Conseil ultérieur avant la fin de l'année.

M. VANNI d'ARCHIRAFI est intervenu longuement sur le fonctionnement du marché intérieur et a souligné notamment que globalement le marché intérieur fonctionne bien, mais qu'il subsiste des problèmes dans des domaines spécifiques et que le cadre législatif n'est pas encore complet. Ainsi, douze propositions doivent encore être approuvées, notamment celle concernant la société européenne.

M. VANNI d'ARCHIRAFI a en outre fait le point sur l'état de transposition des mesures du Livre blanc sur le Marché intérieur, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Ainsi, on est passé de 86% (novembre 1993) à 90% (novembre 1994) des

- 18 -

mesures transposées. Les secteurs où il y a le plus de difficultés sont ceux concernant les marchés publics et les assurances.

Le Conseil a adopté à la majorité qualifiée la directive portant 14ème modification de la directive concernant les substances et préparations dangereuses (créosoté, CMT, solvants chlorés). Les délégations DK, NL et D ont voté contre. La Suède et l'Autriche ont indiqué qu'elles auraient également exprimé un vote négatif si elles avaient déjà été membres et en mesure de voter. Toutes ces délégations considèrent qu'il aurait fallu retenir des dispositions plus strictes pour assurer un haut niveau de protection de l'environnement et de la santé des consommateurs et elles se réservent la possibilité d'invoquer l'article 100A §4.

A la demande de la délégation D qui a présenté un mémorandum sur les instruments de mesure (METRO), la Commission a informé le Conseil que ses services allaient poursuivre les consultations et qu'une proposition devrait être présentée au Conseil fin 1995.

L'état des ratifications de l'accord en matière de brevets communautaires a été examiné et le Conseil a adopté une déclaration commune soulignant l'importance d'une conclusion rapide eu égard à l'importance de cet accord.

Le Conseil a en outre examiné les points suivants :

- le Mémorandum portugais sur la dimension locale du Marché intérieur,
- la proposition de directive de la Commission sur les paiements transfrontaliers, qui a reçu un accueil favorable de la plupart des délégations,
- les travaux du groupe de simplification législative et administrative (Molitor) pour les aspects concernant le marché intérieur,

Au cours du déjeuner les ministres ont eu un échange de vues sur les rapports présentés par la Commission concernant la société de l'information et le rapprochement des législations des pays d'Europe centrale et orientale.

Concernant ce dernier point, le Conseil a entendu un rapport intérimaire de M. VANNI d'ARCHIRAFI sur la préparation du Livre blanc de la Commission sur ce sujet. Ce rapprochement fait partie de la stratégie globale pour la préparation à l'adhésion des pays concernés, stratégie qui a été décidée au Conseil européen d'Essen.

Selon les explications de M. VANNI d'ARCHIRAFI, le Livre blanc exposera l'acquis communautaire dans le domaine du Marché intérieur que les pays associés devront intégrer dans leur législation au cas où des négociations s'ouvriraient pour leur adhésion à l'Union.

Une fois le Livre blanc publié, chaque pays associé pourra avancer dans son propre programme d'intégration de l'acquis communautaire en fonction de ses propres priorités et des conditions qui existent au plan national.

### **3. CONSEIL "AGRICULTURE" (BRUXELLES, 12/13/14/15 DECEMBRE)**

Le Conseil a abouti à un accord sur les dossiers suivants :

#### **A. Régime agri-monnaire (COM(94)498)**

Accord à la majorité qualifiée (opposition UK et DK) sur un compromis de la Présidence prévoyant notamment le maintien des aides "réforme" en monnaie nationale en cas de réévaluation.

L'accord porte sur l'adoption d'un mécanisme préservant le revenu des agriculteurs en cas de mouvements monétaires grâce à une possible revalorisation des aides accordées dans le cadre de la PAC.

- 19 -

Le dispositif agri-monnaire met un terme au mécanisme complexe et très onéreux du "Switch over" instauré en 1984 pour compenser les effets des réévaluations sur les prix et les aides agricoles.

**B. Législation de mise en oeuvre du Cycle d'Uruguay - volet "agriculture"**  
(COM(94)414 - 5e partie)

Accord politique sur le compromis de la Présidence (y compris sur la banane), étant entendu que le paquet GATT global devra être formellement conclu à l'unanimité par le Conseil "Affaires générales" des 19-20 décembre; réserves B, DK et NL sur l'Annexe "bananes".

**C. Somatotropine bovine (BST)** (COM(93)605 et SEC(94)713)

Accord à la majorité qualifiée (opposition DK et UK) sur le texte établi par la Présidence avec un moratoire de 5 ans. L'utilisation de l'hormone laitière BST dans l'Union européenne sera donc interdite jusqu'au 31 décembre 1999. Cette période de 5 ans sera mise à profit pour des expérimentations scientifiques.

Par ailleurs, le Conseil a poursuivi ses travaux notamment sur les questions suivantes :

**D. Réforme de l'OCM viti-vinicole** (COM(94)117)

Le Président a fait le bilan des travaux, sans ouvrir un débat; le CSA a été invité à examiner les adaptations suggérées par la Commission en vue de préparer la poursuite des discussions sous la Présidence française.

**E. OCM sucre** (COM(94)439)

M. STEICHEN a présenté la proposition de la Commission, qui a été renvoyée sans débat au CSA pour examen.

**F. Simplification de la PAC**

Le Président s'est borné à faire le bilan des travaux au niveau du CSA sans ouvrir un débat : il a invité la Commission à présenter des propositions allant dans le sens de la simplification.

**G. Mesures relatives à la bio-masse et au gel des terres environnementales**  
(SEC(94)2062)

M. STEICHEN a présenté le rapport de la Commission qui fait suite à un engagement politique de décembre 1993 : la Commission a été invitée à présenter des propositions appropriées pour que le Conseil puisse en discuter en janvier.

**H. Protection de animaux en cours de transport** (COM(93)330)

Le Président a constaté un accord politique général sur le schéma de compromis envisagé, mais pas sur la question de la durée maximale de transport : le dossier a été renvoyé au CRP et au CVP.

- 20 -

#### 4. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur :

- la TURQUIE (9 décembre);
- le règlement pacifique du différend frontalier entre le CHILI et l'ARGENTINE concernant la Laguna del Desierto (12 décembre);
- SALMAN RUSHDIE (13 décembre);
- la NAMIBIE (14 décembre).

#### 5. PREVISIONS

Les points suivants figurent aux projets de l'Ordre du jour des réunions du Conseil au cours de la semaine prochaine :

##### Conseil "PECHE" (20 décembre)

- Fixation des TAC et des quotas pour 1995;
- Conditions additionnelles pour la gestion interannuelle des TACs et quotas;
- Régimes d'accès et de contrôle aux zones de pêche communautaires;
- Filets maillants dérivants.

##### Conseil "SANTE" (22 décembre)

- Plan d'action 1995-1999 de lutte contre le cancer;
- Lutte contre le SIDA :
  - \* Prolongation du programme "L'Europe contre le SIDA"
  - \* Programme d'action communautaire concernant la prévention du SIDA et de certaines autres maladies transmissibles;
- Programme d'action communautaire pour la prévention de la toxicomanie;
- Programme d'action communautaire de promotion, d'information, d'éducation et de formation en matière de santé;
- Rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives en matière de publicité en faveur des produits du tabac;
- Sécurité du sang et des produits du sang.

(N.B. : nous ne pouvons faire état de ce Conseil dans le EU-REVIEW de la semaine prochaine : une synthèse des résultats vous sera envoyée avec le premier EU-REVIEW de l'année prochaine).

##### Conseil "AFFAIRES GENERALES" (19-20 décembre)

- Points à examiner à la suite de la session du Conseil européen d'Essen;
- Racisme et xénophobie;
- Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales;
- Nouveaux accords avec Israël, Maroc et Tunisie;
- Relations transatlantiques;
- Uruguay Round
  - = Conclusion des accords de Marrakech;
  - = Mise en oeuvre de ces accords;
- Relations avec les PECO associés
  - = Conclusions des accords européens avec la Roumanie, la République tchèque et la Slovaquie;
- Relations avec les Pays baltes : conclusions des Accords de libre-échange;

- 21 -

- Relations avec la Slovénie : adoption des directives de négociation pour un accord européen d'Association;
- Préférences généralisées pour la période 1995-1997;
- OCDE : construction navale : décision de signature et de conclusion;
- Aides à la construction navale.

Il y aura un Conseil d'Association CE-TURQUIE, le 19 décembre.

Il y aura une Conférence interinstitutionnelle avec le Parlement européen et la Commission (sujets : commissions d'enquête, comitologie, codification de la législation communautaire) le 20 décembre.

Il y aura également une 2ème réunion ministérielle de l'EEE le 20 décembre.

### **Conseil "TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES" (21 DECEMBRE)**

Les travaux seront consacrés à **la question suivante** :

- Proposition modifiée de directive "Détachement de travailleurs".

## **III. PARLEMENT EUROPEEN**

### **1. SESSION DE DECEMBRE**

Un rapport sur le déroulement de la session de décembre ainsi qu'une INFO-NOTE avec les résolutions les plus importantes adoptées par la plénière vous seront transmis la semaine prochaine.

### **2. PREVISIONS**

Les points suivants figurent aux projets d'OJ des commissions parlementaires de la semaine prochaine :

### **Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense**

- Rencontre avec M. KINKEL, Président du Conseil de l'Union européenne;
- Fonctionnement du Traité sur UE dans la perspective de la Conférence Intergouvernementale de 1996 (rapp. pour avis : Enrique BARÓN CRESPO) - échange de vues;
- Stratégie nouvelle pour l'Asie (rapp. Jean GOL) - échange de vues;
- Observatoire des risques humanitaires (rapp. Michel ROCARD) - échange de vues;
- Accords de partenariat et de coopération CE/Moldavie (rapp. Alexandros ALAVANOS) - échange de vues.

### **Commission REX**

- Audition des candidats Commissaires;
- Futur de l'Espace Economique Européen (adoption d'une question orale);
- Accord entre la CE et les Etats-Unis concernant l'application de leurs règles de concurrence (rapport MALERBA);
- Accord entre la CE et les Etats-Unis concernant les marchés publics (rapport PORTO);
- Conférence Intergouvernementale 1996 (rapporteur pour avis : M. DE CLERCQ).

- 22 -

**Commission développement**

- Audition avec les candidats Commissaires;
- Audition publique sur la situation des Touaregs;
- Résultat de l'Assemblée paritaire ACP/CE

**IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT**

**1. PRET : POLOGNE**

La BEI accorde deux prêts d'un montant total de **163 MECU** à la Pologne pour financer des projets dans les secteurs des télécommunications et de l'industrie.

Le prêt de **150 MECU** accordé à Telekomunikacja Polska S.A. contribuera à financer le raccordement de plus de 2 millions de nouveaux abonnés d'ici 1997.

Le prêt global de **13 MECU** accordé à l'Export Development Bank servira à financer principalement des projets de petite et moyenne dimension relatifs à l'industrie et au tourisme.

**2. PRET : ESTONIE**

La BEI a octroyé deux prêts, d'un montant total de **35 MECU**, pour l'aménagement d'un nouveau terminal vraquier en eau profonde et la modernisation du système de contrôle du trafic aérien en Estonie.

**3. PRET : HONGRIE**

La BEI va octroyer un prêt global de **40 MECU** à la Banque Nationale d'Epargne et de Commerce (OTP). L'OTP rétrocèdera le montant du prêt pour financer des investissements portant sur des infrastructures municipales, principalement dans les secteurs de l'énergie, de la protection de l'environnement, des routes et des télécommunications locales, du relèvement et des transports urbains, ainsi que de l'adduction d'eau et de l'assainissement.

**4. PRET : ROUMANIE**

La BEI accorde deux prêts d'un montant total de **66 MECU** à la République de Roumanie pour financer la réhabilitation du réseau de gaz et la modernisation du système de contrôle du trafic aérien.

**5. PRET : REPUBLIQUE TCHEQUE**

La BEI accorde deux prêts d'un montant total de **225 MECU** pour financer l'amélioration de la liaison ferroviaire Berlin-Prague-Vienne et la construction d'un nouvel oléoduc entre l'Allemagne et la République tchèque. Ces deux prêts soulignent le rôle que joue la BEI dans le financement de la mise en place de réseaux transeuropéens (RTE) de transport et d'énergie et de leur prolongement vers des pays voisins, ainsi que le soutien qu'elle apporte à l'association économique progressive de l'Europe centrale et orientale avec l'Union européenne.

- 23 -

6. **PRET : ALGERIE**

Faisant suite à un premier prêt de **20 MECU** accordé en décembre 1993, la BEI accorde un nouveau prêt de **80 MECU** pour la construction de la section Lakhdaria-Bouira de l'autoroute trans-algérienne.

7. **PRET : EGYPTTE**

La BEI accorde un prêt de **40 MECU** pour l'accroissement des capacités de production de l'Alexandria National Iron and Steel Company (ANSDK). Ce prêt est accordé par la BEI dans le cadre du IVème Protocole financier CE-Egypte et bénéficie d'une bonification d'intérêt de 2 % financée sur ressources du budget des Communautés européennes.

V. **ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

1. **CSCE : BUDAPEST SUMMIT (5-6 DECEMBER) - CORRIGENDUM**

Because of a transmission error, a line was missed out in the report on the Budapest Summit. Please note that the penultimate paragraph from line 4 should read as follows :

"On **regional issues**, there was agreement on a CSCE multilateral peacekeeping force for Nagorno Karabakh, but only after a UN Security Council Resolution of approval (thus permitting a Russian veto). CSCE preventive diplomacy work in Georgia, Moldova and the Baltic States will be strengthened. **There was no agreement on involvement in third party (Russian/CIS) peacekeeping. However, agreement was reached on a work programme in the security field and principles governing non-proliferation of weapons...**"

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL